



*Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie*

**LA GÉNÉRALE  
D'AUDIT & CONSEIL**



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE  
Jardins du Lac  
BP 317  
Rue Lac Ichkeul – 1053 Tunis

Membre de CPA International  
9, place Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie  
Tél. 00 216 71 28 27 30 - Fax. 00 216 71 28 98 27  
Email : gac.audit@gnet.tn



**بنك تونس والإمارات**  
**Banque de Tunisie et des Emirats**

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS**

**RAPPORT GENERAL & SPECIAL DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES – EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008**

**MARS 2009**



*Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie*

# **LA GÉNÉRALE D'AUDIT & CONSEIL**



**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
Jardins du Lac  
BP 317  
Rue Lac Ichkeul – 1053 Tunis

**Membre de CPA International**  
9, place Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie  
Tél. 00 216 71 28 27 30 - Fax. 00 216 71 28 98 27  
Email : [gac.audit@gnet.tn](mailto:gac.audit@gnet.tn)

Tunis, le 16 Mars 2009

**Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats**

**Objet : Rapport Général & Spécial Des Commissaires Aux Comptes – Exercice Clos Au  
31 Décembre 2008.**

**Messieurs,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Banque de Tunisie et des Emirats et en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur le contrôle des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats arrêtés au 31 Décembre 2008 ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédits .

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Messieurs les actionnaires, l'expression de notre haute considération.

**La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C**  
**Membre de CPA International**  
**Chiheb GHANMI**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Membre de KPMG International**  
**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

## **SOMMAIRE**

<b>I.</b>	<b>RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS</b>	<b>5</b>
<b>II-</b>	<b>ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008</b>	
	<b>1. BILAN</b>	<b>9</b>
	<b>2. ETAT DE RESULTAT</b>	<b>10</b>
	<b>3. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>11</b>
	<b>4. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>12</b>
	<b>5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS</b>	<b>13</b>
<b>III-</b>	<b>RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES</b>	<b>27</b>

## **I. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



*Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie*

# **LA GÉNÉRALE D'AUDIT & CONSEIL**



**Membre de CPA International**  
9, place Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie  
Tél. 00 216 71 28 27 30 - Fax. 00 216 71 28 98 27  
Email : gac.audit@gnet.tn

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
Jardins du Lac  
BP 317  
Rue Lac Ichkeul – 1053 Tunis

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

### **1- Opinion des commissaires aux comptes**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats arrêtés au 31 Décembre 2008.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie et des Emirats comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la Banque Centrale de Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des états financiers des établissements de crédits, tels que prévus par la note aux Banques de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci dessus indiquée, il y'a lieu de vous informer que dans le but d'accroître le taux de couverture des créances classées par les provisions, la banque a augmenté la décote sur les garanties obtenues sur les projets touristiques pour la ramener à 69% . Ceci a entraîné un besoin additionnel en provisions net des reprises de 2 580 mDT. Pour couvrir ce besoin, la banque a viré aux comptes de provisions, sur autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Juin 2008, les réserves pour risques bancaires généraux inscrites parmi les capitaux propres à hauteur de 2 500 mDT, le reliquat, soit 80 mDT, a été prélevé sur le résultat de l'exercice 2008.

## **2- Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la banque arrêtés au 31 Décembre 2008.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque n'est pas effectuée en conformité avec le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 16 Mars 2009

**La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C**

**Membre de CPA International**

**Chiheb GHANMI**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**Membre de KPMG International**

**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

## **II- ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

Banque de Tunisie et des Emirats

**Bilan**  
**Arrêté au 31 Décembre 2008**  
 (unité : en milliers de dinars)

	<i><b>A C T I F</b></i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	14 309	7 037
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	55 682	64 786
AC3	Créances sur la clientèle	3	298 222	244 083
AC4	Portefeuille-titres commercial		0	0
AC5	Portefeuille d'investissement	4	36 138	32 402
AC6	Valeurs immobilisées	5	10 118	8 764
AC7	Autres actifs	6	13 624	13 247
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>428 093</b>	<b>370 319</b>
	<i><b>P A S S I F</b></i>			
PA1	Banque centrale & CCP		0	0
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7	49 900	38 814
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	8	142 190	82 734
PA4	Emprunts & ressources spéciales	9	90 977	108 000
PA5	Autres passifs	10	10 997	9 491
	<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>294 064</b>	<b>239 039</b>
	<i><b>CAPITAUX PROPRES</b></i>			
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		37 561	35 760
CP3	Actions propres		-840	-840
CP4	Résultat reporté		255	265
CP5	Résultat de la période		7 053	6 095
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	11	<b>134 029</b>	<b>131 280</b>
	<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>428 093</b>	<b>370 319</b>

		Notes	31/12/2008	31/12/2007
	<b><i>Produits d'exploitation bancaire</i></b>			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	15	27 296	22 373
PR2	Commissions		1 608	839
PR3	Gains net /Portefeuille titres commercial et opérations financières	16	590	530
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	17	1 628	2 061
	<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>31 122</b>	<b>25 803</b>
	<b><i>Charges d'exploitation bancaire</i></b>			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilés	18	-14 203	-10 011
CH2	Commissions encourues		-91	-129
	<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>-14 294</b>	<b>-10 140</b>
	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>16 828</b>	<b>15 663</b>
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	19	-47	-2 334
PR6/CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	20	-513	-245
PR7	Autres produits d'exploitation		29	79
CH6	Frais de personnel		-4 789	-3 845
CH7	Charges générales d'exploitation		-2 068	-1 739
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-630	-374
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 811</b>	<b>7 205</b>
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		-81	-150
CH11	Impôts sur les sociétés	21	-1 677	-960
	<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>7 053</b>	<b>6 095</b>
	<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>7 053</b>	<b>6 095</b>
	<b>Résultat par action (DT)</b>	22	<b>1,123</b>	<b>0,954</b>

## Etat des engagements hors Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2008

(unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2008	31/12/2007
	<b><i>PASSIFS EVENTUELS</i></b>			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	12	24 414	14 484
HB2	Crédits documentaires		23 683	20 569
	<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>48 097</b>	<b>35 053</b>
	<b><i>ENGAGEMENTS DONNES</i></b>			
HB4	Engagements de financement donnés		42 429	31 680
HB5	Engagements sur titres		563	563
	<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>42 992</b>	<b>32 243</b>
	<b><i>ENGAGEMENTS RECUS</i></b>			
HB6	Engagements de financement reçus	13	25 918	12 070
HB7	Garanties reçues	14	245 094	205 572

**Banque de Tunisie et des Emirats**

**Etat de flux de trésorerie**  
**Période du 1er janvier au 31 décembre 2008**  
**(unité : en milliers de dinars)**

	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007
<b><i>ACTIVITE D'EXPLOITATION</i></b>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		30 330	24 066
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-17 022	-10 580
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires		60	30
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-54 614	-33 895
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		54 961	47 682
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		-6 321	-5 576
Autres flux de trésorerie		-3 150	1 259
Impôt sur les sociétés		-1 022	-1 329
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>3 221</b>	<b>21 657</b>
<b><i>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</i></b>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		344	1 991
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-3 060	-2 134
Titres de placements		0	-2 008
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-2 193	-2 954
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>-4909</b>	<b>-5 105</b>
<b><i>ACTIVITES DE FINANCEMENT</i></b>			
Emission d'emprunts sur marché public		0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		-20 639	19 540
Remboursement d'emprunts sur marché public		0	-10 532
Dividendes versés		-1 716	1 716
<b>Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement</b>		<b>-22 355</b>	<b>10 724</b>
Incidence variation taux de change sur les liquidités & équivalents de liquidités		0	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-24 043	27 285
Liquidités et équivalents en début d'exercice		45 821	18 545
<b>Liquidités et équivalents en fin d'exercice</b>	<b>21</b>	<b>21 778</b>	<b>45 830</b>

## **Banque de Tunisie et des Emirats**

### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2008**

*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)*

#### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 et N° 2001-12.

#### **2. BASES DE MESURES**

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

#### **3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

##### **3.1- Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts postcomptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants ( classe 0 ) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier ( classe 1 ), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains ( classe 2 ), les actifs préoccupants ( classe 3 ) ou parmi les actifs compromis ( classe 4 ), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

##### **3.2- Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents**

Dans le cadre de l'extension de son activité, la banque a entamé l'octroi des crédits C.T. à partir de 2005. Ils sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférée au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

### **3.3- Comptabilisation des biens donnés en leasing**

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

### **3.4- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents**

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement.

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

### **3.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

## **3.6- EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS**

### **3.6.1- Provision pour risque sur prêts**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

Dans le cadre du renforcement de la couverture des créances classées par des provisions, la banque a mis en place une méthode d'estimation des garanties consistant en une décote de 80% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services, et une décote portée à 69% sur les garanties obtenues sur les projets du secteur touristique. Cette méthode dont la mise en œuvre est progressive vise à atteindre à l'horizon 2009 une couverture des créances classées par des provisions à hauteur de 70%.

### **3.6.2- Provision sur participations**

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée ( en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice ) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

### **3.7- OPERATIONS EN DEVICES**

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change. A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

### **3.7-IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation : 2,5 %
- Mobilier de bureaux : 20 %
- Matériel de bureaux : 10 %
- Matériel de transport : 20 %
- A. A. et installations : 10 %
- Matériel informatique : 15 %
- Logiciel : 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

#### 4. NOTES EXPLICATIVES

*(Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars )*

##### 4.1- ACTIFS

###### Note 1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Libelles	31/12/2008	31/12/2007
Caisse agences dinars	992	304
Disponibilités DAB	0	83
Caisse agences devises	211	181
Banque Centrale de Tunisie en dinars	8 286	5 168
Banque Centrale de Tunisie en devises	4 820	1 301
<b>TOTAL</b>	<b>14 309</b>	<b>7 037</b>

###### Note 2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2008, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2008	31/12/2007
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	11 200	29 000
Prêts en devises BCT	7364	1 077
Prêts interbancaires en devises	2 096	6 290
Avoirs chez les correspondants locaux	229	357
Avoirs chez les correspondants étrangers	946	2 840
Créances sur les établissements financiers	33 839	24 965
Créances rattachées	8	257
<b>TOTAL</b>	<b>55 682</b>	<b>64 786</b>

**Note 3: Créances sur la clientèle.**

Au 31 décembre 2008, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Concours MLT (1)	244 421	223 947
Concours CT (2)	46 803	21 473
Leasing (3)	21 639	15 710
Comptes courants débiteurs	7 893	2 561
Valeurs en recouvrement	2 506	2 674
<b>TOTAL Brut</b>	<b>323 262</b>	<b>266 365</b>
Agios réservés	(7190)	(7 012)
Provisions	(17 850)	(15 270)
<b>TOTAL Net</b>	<b>298 222</b>	<b>244 083</b>

(1)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Encours non échus	234 279	215 059
Principal échu	156	366
Principal impayé	5 960	5 594
Intérêts et commissions échus	124	339
Intérêts et commissions impayés	3 224	3 172
Intérêts à recevoir	3 989	3 606
Intérêts perçus d'avance	(3 496)	(4 384)
Avances en compte courant	173	184
Frais de protêt	13	11
<b>TOTAL Brut</b>	<b>244 421</b>	<b>223 947</b>

(2)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Encours non échus	46 534	21 366
Principal impayé	484	182
Intérêts et commissions impayés	1	9
Intérêts à recevoir	13	6
Intérêts perçus d'avance	(229)	(90)
<b>TOTAL Brut</b>	<b>46 803</b>	<b>21 473</b>

(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2008	31/12/2007
Encours non échus	21 397	15 508
Principal impayé	130	78
Intérêts et commissions impayés	15	18
Intérêts courus	68	63
TVA impayé	25	17
Frais à récupérer	4	26
<b>TOTAL Brut</b>	<b>21 639</b>	<b>15 710</b>

A la date du 31 décembre 2008, la ventilation des risques de la banque, y compris ceux en hors bilan et compte non tenue des créances sur les établissements financiers, des créances prises en charge par l'Etat et des valeurs en recouvrement, se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Concours MLT	209 425	186 249	35 084	37 698	244 509	223 947
Concours CT	54 576	21 313	171	160	54 747	21 473
Leasing	21 529	15 557	110	153	21 639	15 710
Comptes courants débiteurs	7 893	2 561	0	0	7 893	2 561
Participations	33 313	32 532	900	900	34 213	33 432
Engagements par signature	49 740	35 053	0	0	49 740	35 053
<b>TOTAL Brut</b>	<b>376 476</b>	<b>293 265</b>	<b>36 265</b>	<b>38 911</b>	<b>412 741</b>	<b>332 176</b>

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	TOTAL
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	2 396	62 984	30 973	134 024	14 132	244 509
Concours CT	134	9 606	44 038	176	793	54 747
Leasing	32	1 608	18 815	1 184	0	21 639
Comptes courants débiteurs	0	957	6 594	16	326	7 893
Participations	0	2	24 740	9 471	0	34 213
Engagements par signature	0	8 555	35 433	5 572	0	49 740
<b>TOTAL Brut</b>	<b>2 562</b>	<b>83 712</b>	<b>160 593</b>	<b>150 623</b>	<b>15 251</b>	<b>412 741</b>

#### **Note 4: Portefeuille-titres d'investissement**

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>accroissement</b>	<b>diminution</b>	<b>31/12/2008</b>
Titres cotés	4 608	0	0	4 608
Titres non cotés	20 326	0	21	20 385
Fonds gérés BTE SICAR	6 220	3 000	0	9 220
Titres de placement	2 000	0	0	2 000
Créances rattachées	278	1 446	278	1 446
<b>TOTAL Brut</b>	<b>33 432</b>	<b>4 526</b>	<b>299</b>	<b>37 659</b>
<b>Libelles</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2008</b>
Provisions	(1 030)	509	18	1 521
<b>TOTAL Net</b>	<b>32 402</b>	<b>509</b>	<b>18</b>	<b>36 138</b>

#### **Note 5: Valeurs Immobilisées**

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2007</b>	<b>Acquisitions/cessions</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2008</b>	<b>Amortissements au 31/12/2007</b>	<b>Dotations/Reprises</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2008</b>
Terrain	4 002	0	4002	0	0	4002
Constructions	2 492	389	2881	778	49	2054
Mobilier & Matériel de Bureaux	493	264	757	242	22	493
Matériel Informatique	1 401	252	1653	856	200	597
Matériel de Transport	439	-13	426	305	-95	216
A, A & Installations	2 867	906	3773	750	267	2756
Agencements en cours	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL Brut</b>	<b>11 694</b>	<b>1 798</b>	<b>13 492</b>	<b>2 931</b>	<b>443</b>	<b>10 118</b>

#### **Note 6: Autres postes d'actif**

Au 31 décembre 2008, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Créances prises en charge par l'Etat	7906	8 830
Avances au personnel	167	140
Prêts au personnel	1 480	1 470
Etat et collectivités locales	2 465	1 861
Autres débiteurs	1 441	721
Opérations monétiques	61	121
Charges reportés	104	104
<b>TOTAL Brut</b>	<b>13 624</b>	<b>13 247</b>

## 4.2-PASSIFS

### Note 7: Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Emprunts et refinancement en devises BCT	0	0
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	14366	780
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	34002	37 334
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1056	173
Créances rattachées	476	527
<b>TOTAL</b>	<b>49 900</b>	<b>38 814</b>

### Note 8: Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Dépôts à terme en dinars	44 971	44 498
Dépôts à terme en devises	5 619	4 199
Comptes courants personnes physiques	4 807	2 059
Comptes courants personnes morales	19 814	8 979
Comptes d'épargne	5 826	1 744
Comptes professionnels en devises	1 476	939
Dépôts en dinars convertibles	563	600
Certificats de dépôt	48 500	10 000
Comptes prestataires de services en devises	27	29
Comptes négoce international	121	0
Personnes non résidentes	2 559	1 168
Autres sommes dues à la clientèle	7 907	8 519
<b>TOTAL</b>	<b>142 190</b>	<b>82 734</b>

### Note 9: Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Encours emprunts extérieurs	76 474	87 411
Frais financiers courus sur lignes de crédits	2 101	2 048
Encours emprunts obligataires	12 000	18 000
Frais financiers courus sur emprunts obligataires	402	541
<b>TOTAL</b>	<b>90 977</b>	<b>108 000</b>

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libelles	Encours 31/12/2007	Utilisations 2008	Remboursements 2008	Encours 31/12/2008
Ligne Italienne	350	0	140	210
Banque Mondiale 2	2 830	0	798	2 032
Banque Mondiale 3	1 742	0	497	1 244
Ligne Française PME/PMI	114	0	114	0
Jexim Bank	6 753	0	1 930	4 823
Ligne Italienne PME	1 532	0	490	1 042
Ligne Capital Risque	65	0	0	65
Banque Européenne d'Investissement 2	9 493	0	744	8 749
Ligne Italienne Partenariat (56 M)	709	0	158	551
Ligne Italienne Partenariat (63 M)	1 238	0	271	967
Banque Africaine de Développement 4	58 004	0	6 445	51 559
Ligne Italienne 60 milliards de liras	332	0	48	284
Ligne PME/EMIT	4 249	699	0	4 948
<b>TOTAL</b>	<b>87 411</b>	<b>699</b>	<b>11 635</b>	<b>76 474</b>

***Note 10: Autres passifs***

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2008	31/12/2007
Organismes sociaux	435	268
Personnel	562	377
Etat et collectivités locales (hors I/S)	335	366
Fonds de couverture de risque de change	382	752
Autres créditeurs	2 857	4 161
Provisions pour risques et charges	0	20
Impôts sur les Sociétés	1 677	960
Valeurs exigibles après encaissement (1)	4 394	2 228
Divers	355	359
<b>TOTAL</b>	<b>10 997</b>	<b>9 491</b>

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

### 4.3-CAPITAUX PROPRES

#### Note 11: Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
<b>Soldes au 31/12/2007</b>	<b>90 000</b>	<b>-840</b>	<b>5 017</b>	<b>22 344</b>	<b>1 999</b>	<b>0</b>	<b>6 400</b>	<b>251</b>	<b>14</b>	<b>6095</b>	<b>131 280</b>
Affectation réserves légales			305							-305	0
Affectation réserves à régime spécial										0	0
Opérations/fonds social					196					-200	-4
Distributions bénéfiques										-1 800	-1 800
Distributions bénéfiques ADP rachetées										0	0
Résultats reportés									-10	10	0
Affectation réserves pour risques						3 800				-1 300	2 500
Utilisation réserves pour risques						-2 500				-2 500	-5 000
Résultats de l'exercice 2008										7 053	7 053
<b>Soldes au 31/12/2008</b>	<b>90 000</b>	<b>-840</b>	<b>5 322</b>	<b>22 344</b>	<b>2 195</b>	<b>1 300</b>	<b>6 400</b>	<b>251</b>	<b>4</b>	<b>7 053</b>	<b>134 029</b>

#### 4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

##### Note 12 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Garanties sur Emprunts obligataires	2 835	4 787
Garanties sur billets de trésorerie	0	0
Valeur résiduelle Leasing	26	58
Cautions en faveur des établissements financiers	1 300	829
Cautions sur marchés	6 050	520
Autres garanties	14 203	8 290
<b>TOTAL</b>	<b>24 414</b>	<b>14 484</b>

##### Note 13 : Engagements de financement reçus

Au 31 décembre 2008, les engagements de financement reçus s'élèvent à 25,918 millions de dinars.

##### Note 14 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement.

#### 4.5-ETAT DE RESULTAT

##### Note 15 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Opérations de trésorerie et interbancaire	2 775	1 093
Intérêts sur prêts	22 716	19 891
Revenus sur Leasing	1 644	1 166
Commissions sur avals et cautions	39	101
Commissions d'engagement	122	122
<b>TOTAL</b>	<b>27 296</b>	<b>22 373</b>

**Note 16: Gains net /Portefeuille titres commercial et opérations financières**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Gains nets sur opérations de change	590	530
<b>TOTAL</b>	<b>590</b>	<b>530</b>

Les revenus du portefeuille titres de placement correspondent à la partie des intérêts courus relative à l'emprunt obligataire émis par la Banque de l'Habitat

**Note 17: Revenus du portefeuille d'investissement**

Cette rubrique se compose des dividendes réalisés et des plus-values sur cession de titres. Au 31 décembre 2008, la banque a réalisé 1,628 million de dinars de dividendes contre 2,061 millions de dinars une année auparavant.

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Dividendes	1 493	2 030
Autres revenus	127	10
Plus value	8	21
<b>TOTAL</b>	<b>1 628</b>	<b>2 061</b>

**Note 18: Intérêts et charges assimilées**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Opérations de trésorerie et interbancaire	2 619	2 104
Intérêts sur emprunts extérieurs	3 519	3 820
Commissions sur emprunts extérieurs	1 370	1 303
Charges sur emprunts obligataires	1 047	1 427
Opérations avec la clientèle	5 648	1 357
<b>TOTAL</b>	<b>14 203</b>	<b>10 011</b>

**Note 19: Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Reprises des provisions sur prêts	1 534	19
Reprise des provisions du hors bilan	50	0
Pertes courues sur intérêts	-17	-95
Dotations aux provisions sur prêts	-1 614	-2 216
Dotations aux provisions Leasing	0	-41
Pertes courues sur leasing	0	-4
Reprises de valeurs	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>-47</b>	<b>-2 334</b>

**Note 20: Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Pertes courus sur titres	-21	0
Reprises des provisions sur titres	18	0
Dotations aux provisions sur titres	-510	-245
<b>TOTAL</b>	<b>-513</b>	<b>-245</b>

**Note 21: Impôt sur les sociétés**

La charge d'impôts afférente à l'exercice 2008 s'est élevée à 1 677 mille de dinars.

**Note 22: Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2008 se présentent comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Résultat net (en DT)	7 053	6 095
Parts attribuables aux ADP (en DT)	-1 800	-1 800
Sommes affectées au fond social	-200	-200
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	5 053	4 295
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	4 500 000	4 500 000
<b>Résultat par action (en DT)</b>	<b>1,123</b>	<b>0,954</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

#### 4.6-ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

##### Note 21: Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2008 un solde de 21,778 millions de dinars contre 45,830 millions de dinars au 31 décembre 2007 :

Libelles	31/12/2008	31/12/2007
Caisse agences dinars	992	387
Caisse agences devises	211	181
Banque Centrale de Tunisie en dinars	8 286	5 177
Banque Centrale de Tunisie en devises	4 819	1 301
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	11 200	29 000
Prêts en devises BCT	7 364	1 077
Prêts interbancaires en devises	2 096	6 290
Avoirs chez les correspondants locaux	229	357
Avoirs chez les correspondants étrangers	946	2 840
Emprunts et refinancement en devises BCT	0	0
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-14 366	-780
<b>TOTAL</b>	<b>21 778</b>	<b>45 830</b>

### **III. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie

# LA GÉNÉRALE D'AUDIT & CONSEIL



Membre de CPA International  
9, place Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie  
Tél. 00 216 71 28 27 30 - Fax. 00 216 71 28 98 27  
Email : gac.audit@gnet.tn

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE  
Jardins du Lac  
BP 317  
Rue Lac Ichkeul – 1053 Tunis

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée par la loi n°2006-19 relative aux établissements de crédits.

### 1. Convention conclues au cours de l'exercice 2008

Nous avons été informés des conventions suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités :

- a) Au cours de l'exercice 2008, la BTE a confié un montant de 3 millions de dinars sous forme de fonds géré à la BTE SICAR, filiale de la banque. En vertu de cette convention, la BTE SICAR perçoit une commission de gestion de 1,5% du montant de ces fonds et 20% sur les plus-values sur les cessions de participation réalisées sur ces mêmes fonds.

### 2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2008

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

- a) La BTE a créé en 2006 une société d'investissement à capital variable : Tuniso Emiratie Sicav avec un capital initial de 1 million de dinars ; la part de la BTE s'élève à 50%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 07-03-2006.  
De plus une convention de location a été signée entre la BTE et la BTE SICAV dont le loyer annuel est de 1.500 DT et en vertu de la quelle des locaux de la banque sont loués à la BTE SICAV.

- b) La BTE a confié divers montants sous forme de fonds gérés à la BTE SICAR, filiale de la banque. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2008 la somme de 9,22 millions de dinars. Diverses conventions ont été conclues avec la BTE SICAR et approuvées par le Conseil d'Administration de la BTE.
- c) La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir », dans laquelle elle détient 43,6% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 000 DT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 000 DT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 03-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004, et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2005.

- d) La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », dans laquelle elle détient 87,43 % du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenus auprès de la BTE pour 4 481 000 DT.

Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004 et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2005.

- e) La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid recouvrement », dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour compte portant sur certaines créances.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits telle que modifié par la loi n°2006-19 et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 16 Mars 2009

**La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C**  
**Membre de CPA International**  
**Chiheb GHANMI**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Membre de KPMG International**  
**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**